



Mes droit en tant que voisin sur l'achat qui touche ma propriété

Par **indianajaune**, le **13/10/2014** à **13:34**

bonjour ,
mon voisin me prête un terrain qui touche ma propriété. Suite a son décès , les héritiers connaissant mon désir de rachat me le propose a 5000 euros . sachant que dans son état et ma région son prix est de 900euros sois environ 5X le marché actuel . je veux bien payer plus cher mais dans la limite du raisonnable. quels sont mes droit en tant que voisin ? m'est -il possible de l'obligé a être raisonnable ? sachant qu'il n'y a pas de demande et qu'une parcelle voisine du même propriétaire a été vendu dans les condition au taux de 0,30euro/ m2 alors qu'a moi il en veux 1,50euro /m2 pour le même type de terrain ! en vous remerciant pour vos réponses .

Par **Lag0**, le **13/10/2014** à **13:39**

Bonjour,
[citation]quels sont mes droit en tant que voisin ? [/citation]
Les mêmes droits que n'importe qui d'autre...

Par **goofyto8**, le **13/10/2014** à **19:44**

Je vous conseille de leur faire une offre au prix du marché.
Avec le temps, ils ne pourront pas refuser; si, conserver ce terrain, n'est pas interessant pour

eux.

De votre côté n'exprimez aucune impatience à vouloir acheter.